Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2023



DELIBERATION DU CONSEIL MUNCIPAL DU 13 DECEMBRE 2023 2023/114

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le treize décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé 29 Nombre de conseillers en Exercice 29 Nombre de conseillers Présents 26 Nombre de votants 29

Etaient présents: Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, Mme Françoise CHAMPION, M. Michel CADIET, M. Romain LAUNAY, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD. M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, Mme Florence LE MEIGNEN, M. **Ibrahim** MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, Mme Céline BERTHO, M. Cédric ORDUREAU, M. Yannick DANIEL M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, M. Denis SEBILO, Mme Huguette ROSIER, M. Laurent LELIEVRE, M Robert ACQUITTER.

Absent(e)s excusé(e)s: Mme Jeanne DELASSUS (pouvoir à M. Michel CADIET), Mme Michelle GUILLEUX (pouvoir à M. Pierre-Luc PHILIPPE), Mme Stéphanie PICOT(pouvoir à Mme Céline BERTHO).

<u>Secrétaires de séance :</u> Mme C. BERTHO et M. Pierre-Luc PHILIPPE

RAPPORT 2022 EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapporteurs: Michel CADIET et Laurent GIRARD

CAP Atlantique, dans le cadre de ses compétences, assure le service public de l'eau et de l'assainissement pour les 15 communes du territoire.

En application des articles L. 2224-5, et D. 2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement 2022 a été présenté au Conseil Communautaire du 21 septembre 2023.

Conformément à l'article D. 2224-3 du CGCT, le conseil municipal de chaque commune adhérant à CAP Atlantique est destinataire du rapport annuel adopté par le Conseil Communautaire. Le Maire doit le présenter au conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Ce rapport, rédigé par les services de CAP Atlantique, au vu notamment des éléments transmis par les délégataires, contribue à mieux connaître et faire connaître les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles les services publics de l'eau et de l'assainissement sont gérés.

Ce rapport a été présenté à la commission « Gestion des Services Urbains » le 07 septembre 2023.

Monsieur CADIET et Monsieur GIRARD présentent les grandes lignes du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

La vidéo de présentation du rapport est diffusée en séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil municipal, <u>A L'UNANIMITÉ</u>, DÉCIDE:

◆ DE PRENDRE ACTE de la présentation du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

Certifié exécutoire par la Maire compte tenu De la réception en Préfecture, le 21 décembre 2023 Et de la publication, le 20 décembre 2023 Pour extrait certifié conforme

Christelle